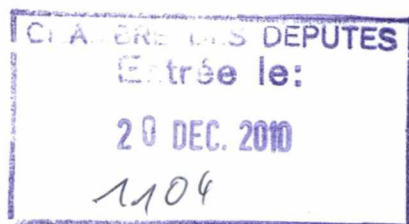


adr:ALTERNATIV DEMOKRATESCH
REFORMPARTEI

Groupe parlementaire



Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés
19, Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 20 décembre 2010

Monsieur le Président,

Conformément au règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser la **question urgente** (art. 81) à Monsieur le Ministre de la Justice :

Il me revient que, suite à une décision de justice, la direction de la prison serait inculpée pour coups et blessures volontaires, traitement dégradant et certaines autres infractions.

Les faits visés seraient des fouilles corporelles très dégradantes qu'auraient eu à subir des prisonniers et diverses femmes ayant visité un prisonnier.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces informations ?

Si oui, quelles sont les conséquences immédiates pour la direction de la prison ? Les responsables inculpés peuvent-ils continuer à exercer leurs fonctions ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,

Jacques-Yves Henckes
Député

Le caractère urgent de la question n'a pas été reconnu (20.12.2010)